



LIMOGES
ARTS DU FEU
ET INNOVATION

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Limoges, le 2 mars 2026

Vidange de la mare du bois de la Bastide à partir du 2 mars

Dans le cadre de la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, la Ville de Limoges va procéder, à compter du 2 mars, à la vidange et à la mise à sec pour une durée d'un an de la mare du bois de la Bastide.

Cette opération a pour objectif d'éradiquer l'écrevisse de Louisiane, *Procambarus clarkii*, qui dégrade le milieu et appauvrit la biodiversité de la mare, notamment en impactant fortement les populations de libellules et d'amphibiens.

Ces écrevisses proviennent, probablement, du lac d'Uzurat. Elles auraient remonté le petit ruisseau qui débouche sur la mare du bois de la Bastide. Aussi, des dispositifs légers vont être installés afin d'empêcher la recolonisation de la mare, après l'année d'assec.

Contact presse Ville de Limoges :
Claire PAROT
Attachée de presse
05 55 45 60 49 / claire.parot@limoges.fr

Cliquez pour suivre l'actualité de la Ville : limoges.fr



/villedelimoges



@VilleLimoges87



7ALimoges



villedelimoges



/ville_de_limoges



Ville de Limoges